

DEPARTEMENT
DE LA DROME**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 10		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

Date d'affichage
13 décembre 2022

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry DAYRE, Premier Maire-Adjoint de NYONS****Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.**Absents avec procuration :** M. COMBES - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.**Excusée :** Mme TEISSEYRE**Absents non excusés :** M. MOUTARD - M. ALLÉE**Secrétaire de séance :** Mme BOTTINI

2022 - 12 - 130

SUBVENTIONS**Demande de subvention DETR et auprès de l'Agence de l'Eau
Mise en conformité du système de collecte des eaux usées****RAPPORTEUR :** M. Jean-Luc GREGOIRE

Le réseau d'assainissement de la Commune de NYONS, qui s'appuie sur son schéma directeur d'assainissement de 2009, est régulièrement non conforme du fait de déversements trop importants et trop fréquents d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

Lors d'épisodes pluvieux, le réseau unitaire existant n'est pas en capacité d'absorber les flux supplémentaires induisant des déversements en différents points du réseau.

Les plus grands désordres sont observés au niveau du déversoir n° 1, situé promenade de la Digue, en amont de la traversée de la Sauve.

À cet endroit un réseau en ovoïde 1 800 mm se rejette dans le réseau de transfert à la Station d'Épuration en DN 500 mm.

Depuis 2015, la Mairie de NYOS est régulièrement mise en garde par des rapports de manquements administratifs transmis par la Direction Départementale de la Drôme concernant principalement des rejets excessifs par temps de pluie du réseau d'assainissement au niveau des déversoirs d'orage.

Le suivi règlementaire des déversements au droit des différents déversoirs d'orage (DO) de la Commune de NYONS effectué par le gestionnaire du réseau d'assainissement (VEOLIA) relève principalement un dysfonctionnement du DO1.

La Commune a missionné un bureau d'étude spécialisé, au deuxième semestre 2017, pour étudier un réaménagement du réseau d'assainissement de la promenade de la Digue au droit du DO1.

L'avant-projet, rendu en juillet 2018, a proposé 4 solutions avec une base de calcul axée exclusivement sur les données de suivi journalier des déversements du DO1 pour l'année 2017, transmis par le délégataire VEOLIA.

La non connaissance du fonctionnement global de l'ensemble du réseau d'assainissement a conduit la Commune de NYONS à s'attacher les services du bureau d'étude OTEIS pour une modélisation du réseau en vue de définir la solution technique et économique la plus avantageuse.

Une campagne de mesure réalisée du 29 mars au 31 mai 2021, avec des cumuls de pluies représentatifs de 240 mm sur 4 événements pluvieux a permis la construction d'un modèle hydraulique du réseau d'assainissement communal.

.../...

Le modèle a été calé principalement sur l'évènement du 11/05/2021, date pour laquelle des mesures de débit ont été réalisées (campagne de mesures) et où une pluie de 23,2 mm sur une durée de 2 h10 a été observée. Des modélisations hydrauliques ont ensuite été étudiées sur différents temps de retour.

Le rapport définitif du bureau OTEIS présenté en février 2022, en présence des services de la DDT, formalise une proposition de phasage d'aménagement pour tendre vers un réseau conforme à la réglementation.

Cette 1^{ère} phase de travaux, à réaliser à court terme, correspond à la solution n° 1 de l'avant-projet proposée par le bureau d'étude Planisphère en juillet 2018.

La Commune sollicite à cet effet une subvention DETR maximale auprès des services de l'Etat pour une réalisation des travaux au 2^e semestre de l'année 2023, ainsi qu'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le total de ce projet est estimé à 250 000,00 € HT selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EN H.T.

DEPENSES		RECETTES	
PRESTATIONS	MONTANT HT.	ORGANISMES	MONTANT H.T.
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses :9 000,00 €	- Etat (DETR) :62 500,00 € (25%)
- Travaux de mise en conformité :221 000,00 €	- Agence de l'Eau, (R-M-C) :75 000,00 € (30%)
- Imprévus :20 000,00 €	- Autofinancement Ville de Nyons :112 500,00 € (45%)
	250 000,00 €		250 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE une demande de subvention DETR auprès de l'Etat, pour un montant de 62 500,00 €,
- APPROUVE une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant de 75 000,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES
 Maire de NYONS

